

ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

produits sanguins labiles Question écrite n° 97691

Texte de la question

Mme Françoise Guégot alerte Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur l'arrivée de la société helvéto-luxembourgeoise Octapharma sur le marché français de la filière du sang. Cette nouvelle concurrence à l'Établissement français du sang (EFS) pose problème à deux égards. Premièrement, il semblerait que le sang proviendrait de divers pays européens tels que l'Autriche, le Danemark ou encore l'Allemagne et les États-Unis. Dès lors elle attire l'attention sur la nécessité d'un contrôle accru des prélèvements sanguins effectués par cette entreprise afin de respecter l'éthique du don de sang qui s'inscrit dans la non-commercialisation du corps alors que certains pays européens autorisent la rémunération du don. Il semblerait de plus que l'arrivée de ce concurrent mette à mal l'équilibre financier de l'EFS et du système hospitalier en général alors qu'une décision du Conseil d'État autorise la mise sur le marché d'un plasma SD par la société Octapharma France. Elle lui demande d'expliquer quel avenir envisage le Gouvernement pour la filière française du sang.

Données clés

Auteur : Mme Françoise Guégot

Circonscription: Seine-Maritime (2e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 97691 Rubrique : Sang et organes humains

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 12 juillet 2016, page 6463 Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)